



Le 6 août 2010

Objet : Règlement 1047-214 – Lot 1 171 908

[REDACTED]

Vous trouverez ci-joint copie de la résolution numéro CA10 29 0223 mettant fin au processus d'adoption du règlement numéro 1047-214. Par conséquent, aucun registre ne sera tenu.

En effet, l'entrée en vigueur du règlement CA29 0040 implique que le règlement 1047 est remplacé et ne peut plus être amendé.

De plus, la modification au zonage contenue dans ce projet de règlement et faisant passer de huit à trois le nombre d'étages permis dans la zone concernée a été incorporée au nouveau règlement CA29 0040 et c'est ce qui est maintenant en vigueur.

Suzanne Corbeil, avocate  
Directeur du bureau d'arrondissement et  
Secrétaire d'arrondissement

/sr

p.j.



Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement	Genuine Extract from the minutes of a Borough Council Sitting
Séance ordinaire du lundi 2 août 2010 à 19 h	Regular sitting of Monday, August 2, 2010 at 7 p.m.
Résolution: CA10 29 0223	

## RETRAIT DU RÈGLEMENT 1047-214

ATTENDU qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil d'arrondissement au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncet à sa lecture;

ATTENDU que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

LE TOUT conformément aux dispositions de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 7 juin 2010 à 18 h 30 sur ledit projet;

ATTENDU QUE des demandes d'approbation référendaire ont été reçues à l'égard du second projet de règlement;

ATTENDU QUE les dispositions dudit règlement sont contenues au règlement de zonage numéro CA29 0040 qui est entré en vigueur le 19 juillet 2010 et qui a abrogé le règlement de zonage 1047 de l'ancienne Ville de Pierrefonds;

Il est proposé par  
le conseiller Bertrand A. Ward  
appuyé par  
le conseiller Christian G. Dubois

## ET RÉSOLU

DE mettre fin au processus d'adoption du règlement 1047-214 et de retirer ledit règlement.

## WITHDRAWAL OF BY-LAW 1047-214

WHEREAS a copy of the by-law was delivered to the members of the Borough Council at least two juridical days before the present sitting;

WHEREAS all members of council being present declare that they have read the by-law and renounce its reading;

WHEREAS the object and scope of this by-law are explained in the by-law and in the decision-making summary;

THE WHOLE in accordance with the provisions of the Cities and Town's Act, Section 356;

WHEREAS a public consultation meeting was held on June 7, 2010 at 6:30 p.m. on said project;

WHEREAS referendum applications have been received in respect of the second draft by-law;

WHEREAS the provisions of said by-law are included in zoning by-law number CA29 0040 that came into force on July 19, 2010 and that repealed zoning by-law 1047 of the former Ville de Pierrefonds;

It was moved by  
Councillor Bertrand A. Ward  
seconded by  
Councillor Christian G. Dubois

## AND RESOLVED

To end the process of adoption of by-law 1047-214 and to withdraw said by-law.

CA10 29 0223 (suite)  
/2

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

40.03 1103840007

UNANIMOUSLY ADOPTED

Manique WORTH

Maire d'arrondissement  
Mayor of the Borough

Suzanne CORBEIL

Secrétaire d'arrondissement  
Secretary of the Borough

Signée électroniquement le 6 août 2010

COPIE CERTIFIÉE CONFORME, le 6 août 2010



Suzanne CORBEIL  
Secrétaire d'arrondissement  
Secretary of the Borough